

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur pour revêtements

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RIGO Verffabriek BV

Rue : Dokweg 40

Code postal/Lieu : 1976 CA IJmuiden

Téléphone : +31 (0)255 548448

Contact pour informations : veilig@rigoverffabriek.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)255 548448 Appeler un Centre Anti Poison ou un médecin.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

Procédure de classification

H317: obtenu sur la base de la méthode de calcul

H332: Obtained on the basis of the calculation method

H335: Obtained on the basis of the calculation method

H412: obtenu sur la base de la méthode de calcul

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CE : 679-501-7; N°CAS : 160994-68-3

Poids : $\geq 50 - < 75$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1B ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CE : 212-485-8; N°CAS : 822-06-0

Poids : $\geq 0,05 - < 0,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

Composants selon règlement (EG) Nr. 648/2004

Aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations pour le médecin Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx) Isocyanates Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique) En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Mélanger l'agent de décontamination aux résidus et laisser reposer dans le conteneur ouvert jusqu'à l'arrêt complet des réactions. Fermer et évacuer ensuite le conteneur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation. Utiliser la ventilation pour aspirer les vapeurs des produits/objets et surfaces fraîchement peints. Protection contre l'incendie et les explosions Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Stocker les vêtements de travail séparément. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0,07 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	0,035 mg/m ³

PNEC

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Valeur seuil :	77,4 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Valeur seuil :	7,74 µg/l
Type de valeur limite :	Sol (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Valeur seuil :	0,0026 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Valeur seuil :	0,01334 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Valeur seuil :	0,00133 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Station d' épuration) (DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Valeur seuil :	8,42 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

Protection de la peau

Porter un vêtement de travail approprié.

Protection des mains

Type de gant approprié selon DIN EN 374.

Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de pénétration > 480 min) :

Caoutchouc butyle, Epaisseur > 0,3 mm.

Caoutchouc fluoré(FKM), Epaisseur > 0,7 mm.

Gants de protection contre les projections et protection courte (temps de pénétration > 30 min) :

Caoutchouc nitrile (NBR), Epaisseur > 0,12 mm.

Les gants de protection contre les éclaboussures doivent être remplacés immédiatement s'ils entrent en contact avec des produits chimiques.

En raison de nombreuses conditions (par exemple, la température, l'usure), l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration établi par les tests. Vérifiez l'état des gants de protection avant chaque utilisation.

Protection respiratoire

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

En cas de ventilation insuffisante sur le lieu de travail et pendant le moulage par injection, une protection du nez et de la bouche est requise. Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : incolore

Odeur : perceptible

Caractéristiques en matière de sécurité

État physique :			Liquide
Point de fusion/point de congélation :			négligeable
Point de congélation :			négligeable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	env.		175 °C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible
Point éclair :	env.		61 °C
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Masse volumique - dépendant de couleur:	(20 °C)	env.	1,06 g/cm ³
Densité apparente :			Aucune donnée disponible
Densité relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		pratiquement insoluble
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	(40 °C)	<	20,5 mm ² /s
Teneur en corps solides :		env.	65 Pds %
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible
Valeur de COV :		env.	371 g/l VOC
Solides inflammables :	Non applicable.		
Gaz inflammables :	Non applicable.		
Liquides comburants :	Non déterminé.		
Propriétés explosives :	Négligeable.		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Amines. Alcools Eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 959 mg/kg p.c. /jour
Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 7000 mg/kg p.c. /jour
Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ETA
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)
Dose efficace : 1,5 mg/l
Méthode : Opinion d'experts
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)
Dose efficace : 2,31 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)
Espèce : Rat
Dose efficace : 0,39 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : DL50 (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition : Inhalation

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Espèce : Rat
Dose efficace : 0,124 mg/l
Temps d'exposition : 4 heure(s)
Méthode : OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)

Espèce : Lapin
Résultat : Légèrement irritant
Méthode : OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)

Espèce : Lapin
Résultat : Légèrement irritant
Méthode : OCDE 405

Irritation des voies respiratoires

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)

Espèce : cochon Guinée
Résultat : Sensibilisants. Autre allergène pour la peau (Sub-catégorie 1B).
Méthode : OCDE 406

Sensibilisation respiratoire

Paramètre : Sensibilisation respiratoire (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)

Espèce : cochon Guinée
Résultat : Non sensibilisant.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité chronique par inhalation

Paramètre : NOAEC (DIISOCYANATE D' HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 0,164 ppm
Méthode : OCDE 453

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)

Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro
Résultat : Test d'Ames négatif.
Méthode : OCDE 471 (Test Ames)

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

En cas de surexposition - notamment lors de la mise en oeuvre par pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de sécurité - risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins élevé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Les personnes hypersensibles sont susceptibles de souffrir de ces effets, même à de faibles concentrations en isocyanate, y compris des concentrations inférieures à la limite d'exposition professionnelle. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant. Les expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et les réactions des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas mettre en contact avec la nappe phréatique, l'eau courante ou les canalisations, même en petites quantités.

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 28,3 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : ErC50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-68-3)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 10000 mg/l
Méthode : OCDE 209
Paramètre : EC50 (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Dose efficace : 842 mg/l
Temps d'exposition : 3 heure(s)
Méthode : OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE HOMOPOLYMER ; N°CAS : 160994-

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Dose efficace : 68-3)
2 %
Temps d'exposition : 28 dagen
Évaluation : Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Méthode : OCDE 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Concentration : 58
Paramètre : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) (DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0)
Concentration : 3,77

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

L'isocyanate réagit à l'eau au niveau de l'interface pour former du CO₂ et un produit insoluble solide présentant un point de fusion élevé (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Sensible à l'humidité. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = Europese overeenkomst met betrekking tot het vervoer van gevaarlijke goederen over de weg
ATE = Acut toxiciteitsschatting
BCF = Bioconcentration Factor, bioconcentratiefactor
BOD = Biochemical Oxygen Demand/Biological Oxygen Demand
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CLP = Indeling, etikettering en verpakking van stoffen en mengsels [Verordening (EG) No. 1272/2008]
CMR = Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction (substances)
COD = Chemical Oxygen Demand
CSR = Chemical Safety Report
DNEL = Derived No-Effect Level, de afgeleide dosis zonder effect
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC50 = Median effective concentration
ED50 = Effective Dose
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
IATA = International Air Transport Association, internationaal Lucht Transport Vereniging
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code, internationaal Maritiem Transport voor Gevaarlijke goederen
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
Kow = Octanol/Water Partition Coefficient
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, Bioaccumulatief en Toxisch
PNEC = Voorspelde geen effect concentratie
RAR = Risk Assessment Report (EU)
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
REL = Recommended Exposure Limit
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
SVOC = Semi-Volatile Organic Compound
TLV = Threshold Limit Value
TWA = Time-Weighted Average
VOC = Volatile Organic Compound
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative, zeer persistent en zeer bioaccumulatief
WEEL = Workplace Environmental Exposure Limit

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIGO
VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT_Original_Spuitkwaliteit_Verharder
Date d'exécution : 27.10.2021
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification des mélanges et la méthode d'évaluation appliquée conformément au règlement (CE) n N ° 1272/2008 [CLP] a été défini dans la section 2.1

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.